

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

SEPTIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2022

Mardi 27 septembre 2022, à 18 h / Salle D-335 du Cégep de Rimouski

Présentation par visioconférence Zoom et en présentiel, sous la présidence de M. Raymond Lacroix

PRÉSENCES

Mesdames :	Janice Lemoignan Manou Bertrand Mélanie Lepage Lucie Duchesneau Emilie Boulay-Chouinard	Angie Bélanger
Messieurs :	Raymond Lacroix (président) Gilles Blaquièrre Philippe De Carufel Robin Lavoie François Dornier	Gino Pelletier Alexandre Ouellet Pierre-Luc Michaud Xavier Gravel Kurt Vignola

ABSENCES

Mesdames :	Anna Lisa Cone Dominique Marquis Marie-Josée Boudreau Karine Whitty
Messieurs :	Michel Pineault Guillaume St-Onge Philippe Saindon Serge Le Guellec

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames :	Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) (sujet 22-07.13, 22-07.14 et 22-07.15-Bilan des activités de la Formation continue) Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ (22-07.15-Bilan des activités IMQ) Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) (sujet 22-07.16, 22-07.17 et 22-07.18-HUIS CLOS) Annick Gallant, gestionnaire administrative de la Direction des ressources humaines (DRH) (sujet 22-07.19 et 22-07.20) Claire Bérubé (observatrice) Annie Lydia Gallant, directrice du CEMÉC (observatrice)
Messieurs :	Ugo Leblanc, directeur des affaires étudiantes (observateur) Patrick Dallain, directeur général de SEREX (sujet 22-07.22)

22-07.01 Ouverture de l'assemblée et accueil des nouveaux membres

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration.

M. Lacroix accueille chaleureusement les nouveaux membres : M. Serge Le Guellec, Mme Manou Bernard, Mme Mélanie Lepage, Mme Émilie Boulay-Chouinard, M. Alexandre Ouellet, Mme Angie Bélanger et M. Philippe De Carufel.

M. Lacroix mentionne qu'il reste 2 postes à combler au Conseil d'administration soit un poste de parent et un poste de diplômé de l'IMQ ou du CMÉC en alternance de mandat.

22-07.02 Adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Lacroix, président, fait la revue de l'ordre du jour et propose que soit modifié l'ordre des interventions, notamment par la présentation du point 22 (Plan de travail 2022-2023 du SEREX) à la suite du point 7 (Survol collégial).

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par madame Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

22-07.03 Adoption du procès-verbal de la 6^e assemblée du Conseil d'administration (CA 22-06) et affaires en découlant

M. Raymond Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

Concernant les suivis de la réunion du Conseil d'administration qui a eu lieu le 21 juin dernier (22-06), monsieur François Dornier ajoute qu'à la suite de la demande de monsieur Alain Dion, concernant son besoin de rejoindre Collecto, un suivi a été fait auprès de Collecto tel que demandé. Le plan de redressement sera traité plus tard au point 7 (Survol collégial). Monsieur Dornier ajoute que nous avons reçu une demande d'accès à l'information de Radio-Canada.

Madame Mélanie Leblanc mentionne qu'il y aurait une modification à apporter au point 22-06.07 du procès-verbal concernant les résultats de l'IMQ et plus particulièrement le taux de satisfaction de 54% qui doit être remplacé par le taux de participation.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal avec la modification demandée par madame Mélanie Leblanc au point 7 tel qu'indiqué ci-dessus.

22-07.04 Procès-verbaux des 11^e et 12^e réunions de l'année 2022 du comité exécutif (CE 22-11 et CE 22-12)

Les documents sont déposés pour information.

Monsieur François Dornier mentionne aux administrateurs que le comité exécutif avait les pouvoirs délégués par le Conseil d'administration. Cette délégation n'est plus en vigueur et a été abrogée.

Monsieur Xavier Gravel se questionne sur l'abolition du poste au PEPS, qui a été entériné lors de la réunion du comité exécutif du 23 août dernier. Monsieur François Dornier explique que pour l'instant, il y aura une évaluation de la réorganisation administrative de la Direction des affaires étudiantes. Les décisions et signatures relèvent du directeur des affaires étudiantes. Une reconfiguration de ce poste aura lieu à la fin de l'année scolaire et par la suite, une décision sera prise.

22-07.05 Procès-verbaux des 5^e, 6^e et 7^e réunions de l'année 2022 de la Commission des études (CÉT 22-05, CÉT 22-06, CÉT 22-07)

Le document est déposé pour information. Aucun commentaire

22-07.06 Période de questions

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, à poser leurs questions sur des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la réunion.

Pas de questions de la part de l'auditoire non membre du Conseil.

22-07.07 Survol collégial : INFORMATION

Rentrée 2022-2023

M. François Dornier directeur général, présente le point.

M. François Dornier explique que le tout s'est bien déroulé pour la rentrée. Les postes d'enseignants ont tous été comblés. Nous avons tenu plusieurs activités pour les étudiantes et étudiants dans le parc du cégep, installation de tables de pique-nique, etc. La campagne électorale a suscité beaucoup d'intérêts de la part de la communauté étudiante. Nous n'avons pas d'objections à ce que les partis politiques soient présents pourvu que cela ne perturbe pas le cégep et les lieux.

Monsieur Kurt Vignola présente les plus récentes données sur les effectifs étudiants pour le trimestre d'automne 2022. Les données ont été présentées plus tôt aujourd'hui à la Commission des études. Au total, le cégep compte 1996 étudiantes et étudiants, soit 126 de moins que l'an dernier. L'IMQ compte 286 étudiantes et étudiants, soit moins de 10 par rapport à l'an dernier et au CMÉC, il y a 95 étudiantes et étudiants, soit une baisse de 26 par rapport à l'an dernier. Toutefois, il faut noter que les effectifs étudiants du Collège sont au-dessus des prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Monsieur Vignola fait un survol des programmes qui connaissent des augmentations et des diminutions significatives pour chaque composante. Il mentionne également que les bourses perspectives ne semblent pas avoir eu un effet sur les inscriptions dans certains programmes. Selon lui, il y aurait lieu d'analyser la situation plus en détail. La direction des Études fera des démarches auprès des directions de l'IMQ et du CMÉC pour comprendre la situation. Monsieur Vignola souligne qu'il sera possible de déposer quelque chose à ce sujet au Conseil d'administration. Les résultats finaux (données statistiques des effectifs étudiants au 20 septembre 2022) seront présentés en octobre ou en novembre aux membres du Conseil d'administration.

M. Gilles Blaquière demande à madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, si la baisse des effectifs étudiants aura un impact sur les budgets. Madame Marie-Josée Proulx explique que nous avons déjà anticipé cette baisse des effectifs dans nos prévisions budgétaires.

- **Situation financière**

M. François Dornier mentionne que ce point sera statutaire, mais que le contenu va changer d'une assemblée à l'autre. Madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, explique que des outils standardisés ont été mis en place. Le comité de direction fera un suivi régulier des finances du cégep. Le comité de vérification fera également un suivi tous les mois. Madame Proulx présente les suivis budgétaires au Conseil d'administration de façon régulière : les rôles et responsabilités des gestionnaires, l'encadrement des suivis sur les imputabilités des dépenses de chaque direction, etc., pour ainsi pouvoir réagir promptement s'il y a lieu.

Des outils seront mis en place en parallèle avec l'outil financier CLARA.

Monsieur Raymond Lacroix s'informe auprès de madame Proulx, comment se portent les finances du Collège depuis le 1^{er} juillet dernier. Madame Proulx souligne que le budget est respecté. Au prochain Conseil d'administration en octobre, on aura les données financières mensuelles et en comparaison avec ceux de l'an dernier.

M. Gilles Blaquière s'informe auprès de madame Proulx, s'il y a des manques à gagner des suites de la COVID. À savoir si des revenus ont été récupérés ou non, avant la COVID. Lors de la prochaine séance du Conseil d'administration, nous devrions en savoir davantage sur la situation.

- **Plan de redressement**

Une rencontre est prévue prochainement entre la Direction du Collège et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) sur le plan de redressement et les recommandations. Au total, 54 recommandations ont été soulevées et à la suite de cette rencontre, la Direction fera un suivi au Conseil d'administration. Les recommandations n'ont pas été priorisées. Monsieur François Dornier explique que les membres du Conseil d'administration pourront prioriser les recommandations et choisir celles qu'ils souhaiteront retenir. M. Raymond Lacroix donne quelques exemples de recommandations qui sont déjà traitées.

À la demande de Madame Angie Bélanger, la documentation sera disponible pour que les gens puissent en prendre connaissance avant la rencontre spéciale du Conseil d'administration qui aura lieu prochainement.

M. François Dornier mentionne que nous avons reçu une demande d'accès à l'information de Radio-Canada concernant les finances du Collège il y a environ un mois.

M. Xavier Gravel demande s'il y a du nouveau concernant les Résidences. M. Dornier explique que cela fait partie du plan de redressement. Des suivis seront faits avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

22-07.08 Priorités collégiales 2022-2023 : INFORMATION

M. François Dornier directeur général, présente le point.

Monsieur Xavier Gravel demande si le Collège prendra des actions en matière environnementale. Monsieur François Dornier mentionne qu'effectivement dans le prochain plan stratégique, il y aura place à des initiatives environnementales, et ce, en collaboration avec le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE).

Monsieur François Dornier parle aussi du développement de l'équipe de football Les Pionniers. Il sera important de recruter des joueurs ailleurs que dans la région.

22-07.09 Plan de travail du Conseil d'administration : INFORMATION

M. François Dornier directeur général, présente le point.

Le plan de travail du Conseil d'administration qui était l'héritier du Lac-à-l'épaule a été révisé. Le document a été déposé aux membres avec les informations mises à jour. Monsieur Gilles Blaquière mentionne qu'on devrait peut-être prioriser le rapport de Mallette.

22-07.10 Formation des administratrices et des administrateurs : INFORMATION

M. François Dornier directeur général, présente le point.

Lors du prochain Conseil d'administration, soit le 17 octobre, il y aura une formation de 90 minutes pour les administrateurs par Collecto. Avec les changements apportés et les nouveaux membres qui se sont joints au Conseil d'administration, il est de mise d'avoir une nouvelle formation. Cette formation comprendra notamment le rôle et les responsabilités des administrateurs de Collège, le fonctionnement des assemblées et la dynamique d'un Conseil d'administration.

Monsieur Raymond Lacroix mentionne qu'il y aura une formation en matière financière également.

22-07.11 Liberté académique : INFORMATION

M. Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Monsieur Kurt Vignola présente le point portant sur la liberté académique des enseignantes et des enseignants. Il mentionne que s'il y avait des cas soulevés à ce sujet, ils seront analysés en temps opportun.

22-07.12 Modifications à la Politique de prévention sur les violences à caractère sexuel (B-23) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, directeur général, présente le point.

En septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté des modifications à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (PL64 – Loi 25)* ce qui a eu pour effet de modifier également la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Par conséquent, le Collège de Rimouski doit apporter une modification à sa politique pour se conformer aux nouvelles dispositions à la Loi (art. 4) et la faire adopter par le Conseil d'administration.

Depuis le 22 septembre 2022, à la demande de la personne ayant déposé une plainte en matière de violences à caractère sexuel, le Collège doit lui communiquer les renseignements relatifs aux suites qui ont été données à la plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant. Jusqu'à cette date, ces informations étaient confidentielles et protégées en vertu de la Loi sur l'accès.

CONSIDÉRANT

- Que la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (PL64 – Loi 25)* a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec;
- Que cette adoption vient modifier également la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* et la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, chapitre P-22.1)*;
- Que le Collège de Rimouski doit se conformer aux nouvelles dispositions législatives de ces lois;

Il est recommandé d'adopter les modifications apportées à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (catégorie B-23 du cahier de gestion) tel que présenté.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe De Carufel, APPUYÉ par madame Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées à la Politique de prévention sur les violences à caractères sexuels tels qu'elles sont présentées.

Monsieur François Dornier mentionne qu'il y aura en cours d'année une politique parapluie en matière de diversité, EDI, etc. Il est souhaité d'avoir à un même endroit, un même processus de traitement selon la situation. Des travaux seront faits prochainement à ce sujet.

22-07.13 Nomination au comité d'éthique à la recherche : POUR ADOPTION

Mme Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

Pour répondre aux exigences des organismes subventionnaires en recherche (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada) et pour se conformer à l'article 7.1 de la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du Cahier de gestion), le Collège se doit de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche.

CONSIDÉRANT

- L'obligation de répondre aux exigences des organismes subventionnaires en ce qui concerne la composition du comité d'éthique à la recherche
- La nécessité de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche, tel qu'il est stipulé dans la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du Cahier de gestion)

Il est recommandé de nommer les personnes suivantes à titre de nouveaux membres du comité d'éthique à la recherche :

- M. Étienne Poulin, enseignant en sciences sociales au Cégep de Rimouski
- M. Stéphane Duguay, enseignant en informatique au Cégep de Rimouski

Il est recommandé de renouveler les mandats des personnes suivantes :

- M. Alexandre Côté, enseignant en philosophie
- Mme Sylvie Fortier, conseillère en développement et en gestion des études (UQAR), membre provenant de la collectivité

Il est recommandé de nommer la personne suivante comme présidente du comité d'éthique à la recherche en remplacement de Mme Julie Gasse :

- Mme Sylvie Fortier, conseillère en développement et en gestion des études (UQAR), membre provenant de la collectivité

Il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la nomination de M. Étienne Poulin, enseignant, à titre de nouveau membre du comité d'éthique à la recherche, de renouveler les mandats de M. Alexandre Côté, enseignant en philosophie et de Mme Sylvie Fortier, conseillère en développement et en gestion des études (UQAR) et d'autoriser la nomination de Mme Sylvie Fortier à titre de présidente du comité d'éthique à la recherche.

22-07.14 Adhésion à l'entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissement à risque minimal avec des êtres humains : POUR ADOPTION

Mme Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

La Commission de la recherche de la Fédération des Cégeps propose une entente de reconnaissance d'évaluation éthique partagée par les collèges signataires. Cette entente, déjà adoptée par plus d'une dizaine de collèges de la province, vise à alléger le traitement des demandes de reconnaissance éthique pour les projets de recherche à risque minimal avec des êtres humains. Ainsi, un premier collège signataire pourra procéder à l'analyse du dossier par son comité éthique et proposer aux autres collèges signataires d'accepter ou non le projet de recherche. Si désiré, ou si le projet n'est pas considéré à risque minimal, un collège pourrait décider de procéder à sa propre analyse par le biais de son comité d'éthique local.

CONSIDÉRANT

- La volonté d'alléger les processus d'approbation éthique des projets de recherche
- La volonté de coordonner les efforts en recherche au Collège et à l'échelle du réseau collégial
- La nécessité d'offrir une analyse éthique des projets de recherche de qualité et professionnelle
- L'importance de la recherche sur le développement des connaissances et l'innovation

Il est recommandé que le Collège de Rimouski accepte d'adhérer à l'Entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains. Le lien avec la Commission de la recherche de la Fédération des cégeps sera assuré par le biais du Service du développement, de l'innovation et de la recherche (SDIR) relevant de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI).

Il est PROPOSÉ par Xavier Gravel, APPUYÉ par Janice Lemoignan_et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Collège d'adhérer à l'entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissement à risque minimal avec des êtres humains de la Commission de la recherche de la Fédération des cégeps.

22-07.15 Présentation des bilans d'activités 2021-2022 : INFORMATION

- Bilan des activités IMQ
- Bilan des activités Formation continue

Mme Mélanie Leblanc, directrice de la Direction de l'IMQ et Mme Juile Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel, présente à tour de rôle leur point.

Comme stipulé dans le Règlement de régie interne du Collège de Rimouski, catégorie B-01, section 8.5, la direction de l'IMQ et la Direction des formations continues et du développement organisationnel (DFCDI) présenteront annuellement au Conseil d'administration, un bilan de leurs activités et des liens de collaboration avec l'industrie.

Ces bilans visent à la fois à démontrer que l'IMQ s'assure de répondre aux exigences réglementaires visant au maintien des approbations détenues pour l'enseignement des programmes maritimes, de même qu'à témoigner de ses liens avec l'industrie et de l'implication des directions dans la réponse aux besoins de l'industrie.

Pour faciliter la compréhension des administrateurs en lien avec le partage des responsabilités des directions respectives, deux rapports sont déposés au CA :

- Bilan des activités 2021-2022 □ secteur régulier - Direction IMQ
- Bilan des activités 2021-2022 □ secteur de la formation continue - DFCDI

Ces bilans font donc l'état des travaux annuels du comité de gestion de la qualité, du statut des approbations de Transports Canada et des suivis des travaux d'audits tant à l'interne qu'à l'externe, s'il y a lieu. On y retrouve le bilan des travaux et des collaborations des directions respectives avec l'industrie maritime et les comités et organismes qui y sont liés.

De plus, les contributions au développement des compétences de la main-d'œuvre maritime, de même que les différents projets et activités de recherche conduite en soutien à l'industrie y sont également abordés.

Pour compléter, un volet est également consacré au portrait de situation en ce qui a trait au Centre de formation en plongée professionnelle (CFPP), notamment concernant l'offre des AEC, les aspects réglementaires, ses enjeux et ses perspectives de développement.

À compter de 2022-2023, ces rapports annuels seront déposés annuellement au Conseil d'administration et présentés conjointement par la direction de l'IMQ et la DFCDI.

22-07.16 Régime d'emprunts à long terme : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME Cégep de Rimouski Septembre 2022

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de Rimouski (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 368 699,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la Ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par Xavier Gravel, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 368 699,00 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec; ou
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : n'importe lequel du directeur général ou de la directrice générale, du directeur ou de la directrice des Études, du directeur ou de la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, du coordonnateur ou de la coordonnatrice des Affaires financières de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**22-07.17 Amendement au Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime Québec (Règlement no 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion) :
POUR AVIS DE MOTION**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le Cégep de Rimouski doit revoir le *Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime du Québec* (Règlement n° 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion) puisqu'un partenariat avec la Ville de Rimouski en ce qui a trait à la surveillance du stationnement du Cégep de Rimouski devrait être établi au cours des prochains mois. Déjà partenaire pour la gestion du stationnement de l'Institut maritime du Québec, selon l'entente relative à la cession d'une parcelle de terrain et à l'aménagement et l'utilisation conjointe d'aires de stationnement adopté par le Conseil d'administration le 18 juin 2002 (CA 02-04.24), le Cégep de Rimouski doit donc revoir le règlement afin de tenir compte des modifications que cette nouvelle collaboration engendrera.

De plus, le Cégep a mis en œuvre au début de l'année 2022 une nouvelle plateforme, le module Stationnement de Skytech, qui permet à la communauté collégiale de faire l'acquisition d'une vignette de stationnement par Omnivox, ce qui implique une nouvelle gestion du dossier entourant le stationnement tant administratif que sur le terrain.

CONSIDÉRANT

- L'éventuel partenariat avec la Ville de Rimouski;
- L'implantation du module Stationnement et la nouvelle gestion entourant ce dossier;

Il est recommandé d'accepter l'avis de motion visant à adopter les modifications apportées au *Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime du Québec* (Règlement n° 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion)

22-07.18 Sécurité des actifs informationnels (HUIS CLOS)

Ce point est présenté à huit clos par Mme Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles.

22-07.19 Plan d'action suite au sondage : INFORMATION

Madame Annick Gallant, gestionnaire administrative des Ressources humaines, présente le point.

Madame Annick Gallant explique le sondage qui a été fait en avril dernier auprès du personnel du Collège. Ce sondage est fait en 4 sphères : équilibre travail – famille, environnement de travail sain, organisation du travail et organisation d'activités liées à la santé au travail. Elle mentionne également que nous collaborons avec Entreprises en santé et elle présente les actions qui seront mises de l'avant cette année. Par exemple : projet pilote en télétravail. De plus, une nouvelle ressource a été engagée temporairement pour faire vivre certaines politiques, par exemple, la Politique de civilité, dans le milieu de travail.

22-07.20 Indicateurs – Présence au travail : INFORMATION

Madame Annick Gallant, gestionnaire administrative des Ressources humaines, présente le point.

Madame Annick Gallant présente les données sur les coûts de convention, une diminution par rapport aux autres années. Les coûts de convention comprennent les invalidités, maladies, etc. Il y a une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. Au mois d'août dernier, on constate le même niveau d'absentéisme que l'an passé.

Madame Mélanie Lepage se questionne sur le taux d'absentéisme versus le coût de convention surtout concernant le fait qu'il y a eu beaucoup de formations et de cours à distance. Madame Annick Gallant explique la façon de calculer les différents taux. Il y a eu un meilleur encadrement par la Direction des ressources humaines lors du retour au travail et le suivi des personnes. De plus, madame Gallant mentionne que plus de gens demandent à consulter le programme d'aide aux employés.

22-07.21 Recommandation d'administrateurs à la Corporation de la FER de Macpès du Cégep de Rimouski : POUR ADOPTION

M. François Dornier, directeur général, présente le point.

Lors de l'Assemblée générale de la corporation de la Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès le 13 juin 2022, l'assemblée a recommandé que soient nommés quatre (4) nouveaux administrateurs au sein de sa corporation. Ces administrateurs doivent être des membres du personnel du Cégep de Rimouski. Par conséquent, la corporation demande que le Conseil d'administration entérine la nomination de ces quatre nouveaux membres.

CONSIDÉRANT

- Que la corporation de la FER de Macpès fait partie de la grande famille du Collège de Rimouski;
- Que la Forêt d'enseignement et de recherche est utilisée à des fins d'études pour certains programmes de formation au Cégep de Rimouski;
- La demande de la corporation de la FER de Macpès de faire entériner la nomination des membres du personnel du Cégep de Rimouski au sein de son Conseil d'administration;

Il est recommandé d'entériner la nomination des quatre (4) nouveaux membres du Conseil d'administration de la corporation de la FER de Macpès

- M. Jean-François Girard, enseignant en géographie (président)
- M. Jérôme Bossé, directeur adjoint aux programmes (vice-président)
- Mme Barbara Hébert, enseignante en technologie forestière (secrétaire)
- M. David Coulombe, enseignant en biologie (administrateur)

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Gilles Blaquièrre et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner la nomination de M. Jean-François Girard, enseignant en géographie, M. Jérôme Bossé, directeur adjoint aux programmes, Mme Barbara Hébert, enseignante en technologie forestière, ainsi que M. David Coulombe, enseignant en biologie.

22-07.22 Plan de travail 2022-2023 du SEREX : POUR ADOPTION

M. Patrick Dallain, directeur général de SEREX, présente le point.

Monsieur Patrick Dallain présente le plan de travail 2022-2023 du SEREX. Il explique les contextes interne et externe qui ont influencé son organisation. Le SEREX participe à un projet de 12 M\$ sur l'hydrogène vert et les bioénergies ce qui permettra au SEREX de bénéficier d'un montant de 450 K. Il mentionne également une bonne nouvelle concernant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) avec l'ajout d'un montant de 75 M\$ pour le Programme Innovation Bois (PIB).

À l'interne, un nouveau chercheur spécialisé en chimie a été engagé. Toutefois deux départs dans le Créneau Écoconstruction. Il faudra donc pourvoir ces deux postes. Monsieur Dallain mentionne également qu'un montant de près de 800 000 \$ de la Fondation canadienne pour l'innovation et du ministère de l'Économie et de l'Innovation servira à l'achat d'équipements de pointe. Une demande de financement de 2,5 M\$ a été déposée en juillet dernier pour un projet de laboratoire spécialisé en construction modulaire et préfabriquée.

En juin 2023, le SEREX fêtera son 25^e anniversaire d'existence. Diverses activités seront organisées pour souligner cet anniversaire.

Monsieur Dallain présente les prévisions budgétaires du SEREX pour 2022-2023. Il ajoute également que les outils utilisés comme ACOMBA et EXCEL sont utiles, mais très peu conviviaux pour une organisation comme la leur.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son plan de travail qu'il soumet pour adoption à son Conseil d'administration. Cette année, le Plan de travail 2022-2023 a été adopté lors de la rencontre du 30 août 2022.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le Conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit également adopter ce document.

CONSIDÉRANT

- Que le SEREX est un CCTT
- L'obligation pour le Conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan de travail de ses CCTT
- Que le Plan de travail 2022-2023 a été adopté par le Conseil d'administration du SEREX le 30 août 2022

Il est recommandé d'adopter le Plan de travail 2022-2023 du SEREX.

Il est PROPOSÉ par Xavier Gravel, APPUYÉ par Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan de travail 2022-2023 tel que présenté.

22-07.23 Remerciements à M. Guillaume St-Onge : POUR ADOPTION

M. Raymond Lacroix, président, présente le point.

Monsieur Guillaume St-Onge a siégé au Conseil d'administration du Collège de Rimouski à titre de personne choisie auprès des parents du territoire depuis le 13 novembre 2020. Puisque ses enfants ont terminé leur parcours au Cégep de Rimouski et considérant son emploi du temps très chargé, monsieur St-Onge a remis sa démission en juillet dernier à titre d'administrateur. Le Conseil d'administration souhaite remercier sincèrement monsieur St-Onge pour son implication aux travaux de cette instance.

CONSIDÉRANT

- La contribution de monsieur Guillaume St-Onge aux travaux du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- Son souci d'assurer une éducation de qualité aux jeunes de la région;
- L'implication de monsieur St-Onge et son intérêt au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement monsieur Guillaume St-Onge pour le travail accompli au sein du Conseil d'administration du Collège de Rimouski.

22-07.24 Remerciements à Mme Marie-Josée Boudreau : POUR ADOPTION

M. Raymond Lacroix, président, présente le point.

Madame Marie-Josée Boudreau a siégé au Conseil d'administration du Collège de Rimouski à titre de représentante du personnel enseignant du Cégep de Rimouski depuis le 4 juin 2020, et ce, jusqu'en juin 2022. Le Conseil d'administration souhaite remercier sincèrement madame Boudreau pour son implication aux travaux de cette instance.

CONSIDÉRANT

- La contribution de madame Marie-Josée Boudreau aux travaux du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- Son souci d'assurer une éducation de qualité aux jeunes de la région;
- L'implication de madame Marie-Josée Boudreau et son intérêt au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement madame Marie-Josée Boudreau pour le travail accompli au sein du Conseil d'administration du Collège de Rimouski.

22-07.25 Remerciements à M. Philippe Saindon : POUR ADOPTION

M. Raymond Lacroix, président, présente le point.

Monsieur Philippe Saindon a siégé au Conseil d'administration du Collège de Rimouski à titre de représentant des enseignantes et des enseignants de l'Institut maritime du Québec depuis le 1^{er} septembre 2020, et ce, jusqu'au 30 juin 2022. Le Conseil d'administration souhaite remercier sincèrement monsieur Saindon pour son implication aux travaux du Conseil et du comité exécutif.

CONSIDÉRANT

- La contribution de monsieur Philippe Saindon aux travaux du Conseil d'administration et du comité exécutif du Collège de Rimouski;
- Son souci d'assurer une éducation de qualité aux jeunes de la région;
- L'implication de monsieur Philippe Saindon et son intérêt au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement monsieur Philippe Saindon pour le travail accompli au sein du Conseil d'administration et du comité exécutif du Collège de Rimouski.

22-07.26 Remerciements à Mme Alex Desaulniers : POUR ADOPTION

M. Raymond Lacroix, président, présente le point.

Madame Alex Desaulniers a siégé au Conseil d'administration du Collège de Rimouski à titre de représentante des étudiantes et des étudiants de l'Institut maritime du Québec depuis le 14 octobre 2020, et ce, jusqu'au 30 août 2022. Le Conseil d'administration souhaite remercier sincèrement madame Desaulniers pour son implication aux travaux de cette instance.

CONSIDÉRANT

- La contribution de madame Alex Desaulniers aux travaux du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- Son souci d'assurer une éducation de qualité aux jeunes de la région;
- L'implication de madame Alex Desaulniers et son intérêt au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Angie Bélanger et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement madame Alex Desaulniers pour le travail accompli au sein du Conseil d'administration du Collège de Rimouski.

22-07.27 Affaires diverses : INFORMATION

Aucun autre point n'est proposé.

22-07.28 Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 49

Le président (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire d'assemblée (Mme Myriam Michaud)